

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

|                                   |   |    |
|-----------------------------------|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | : | 29 |
| " " présents                      | : | 22 |
| " " ayant donné pouvoir           | : | 03 |
| " " votants                       | : | 25 |

Date de la convocation : 7 décembre 2022

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme ROYET, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

**EXCUSÉS** : Mme TBATOU donne pouvoir à Mme DELACROIX, Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. OLIVIER ; M. POUX, M. LOMBART, Mme DOUARD donne pouvoir à M. TISSOT, M. MIGNOTTE ; Mme LACROIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Sophie ROYET

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Sophie Royet est nommée secrétaire de séance.

---

**M. le Maire.-** Bonsoir à toutes et à tous.

**Adoption de l'ordre du jour**

Vous avez reçu la convocation pour ce Conseil municipal en temps et en heure.  
Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.  
Il n'y a pas de problème.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022**

Je vous demande d'adopter le PV de la séance du 15 novembre qui vous a été envoyé par mail le 25 novembre.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Merci.

Sont excusés :

Mme Rahma Tbatou qui donne pouvoir à Mme Véronique Delacroix,  
Mme Alexandra Roussel qui donne pouvoir à Mme Catherine David Rousseau,  
Mme Catherine Douard qui donne pouvoir à M. Pascal Tissot.

Le secrétaire de séance sera Mme Sophie ROYET

Je vous propose d'observer une minute de silence en l'hommage de Monsieur Jacques Demandière et de Madame Christiane Franco.

Jacques Demandière a été élu en 1983 à 1989, il a été adjoint à l'urbanisme sous le mandat de Jean Charroppin.

Il s'est éteint le 11/10/2022 à l'âge de 80 ans.

Christiane Franco a été conseillère municipale de 1971 à 1977 sous le mandat d'André Socié.

Elle est décédée le 01/12/2022 à l'âge de 91 ans.

(*L'assemblée observe une minute de silence*).

#### **Remerciements et communications diverses**

**M. le Maire.**- L'association Danse Loisir remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui permettra aux membres de l'association de poursuivre leur activité de danse.

L'association AFM Téléthon remercie la municipalité pour l'organisation du Téléthon 2022 qui a eu lieu sur la commune.

#### **Informations**

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), Monsieur le Préfet du Jura a décidé d'attribuer à notre collectivité :

- une subvention de 23 410 € concernant le projet de remplacement de la conduite d'eau potable Rue d'Ain, soit un taux de subvention de 30 % (coût des travaux hors taxes pris en compte pour cette opération : 78 031 €).

- une subvention d'un montant de 2 668 € relatifs aux travaux de rénovation de l'éclairage public (LED) des rues André Malraux, Edgar Faure, Georges Trouillot, Paul Cretin, du Stand et des Champs Sarrazins.

La commission permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution de subventions au titre de la Dotation Relance Jura concernant :

- la réfection de la conduite d'eau potable de la rue d'Ain, pour un montant de 19 020 €.
- le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de la bibliothèque municipale.

La commission permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST Relance) concernant le remplacement des éclairages de la salle de sport des Louaitaux, pour un montant de 2 855 €.

Pour votre information, toutes les salles de sport de Champagnole sont équipées en LED. En février prochain, les deux stades synthétiques seront également éclairés en LED.

## Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

**M. le Maire.**- Vous avez eu les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal. Ce sont principalement les arrêtés fixant les tarifs puisque, d'une année sur l'autre, certains tarifs évoluent avec une légère augmentation. Je ne vais pas reprendre la liste que vous avez eue.

Il y a également les renonciations aux droits de préemption.

Nous allons commencer l'ordre du jour.

---

## CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 1. Vente de garages

**M. le Maire.**- "Il convient de se prononcer sur la cession des lots suivants, issus de la copropriété « Place de l'Amitié n° 3 » :

| Lot | Acquéreurs             | Montant HT  |
|-----|------------------------|-------------|
| 1 c | Mme Courvoisier Elodie | 12 000.00 € |
| 4 c | Mme Saillard Fanny     | 12 000.00 € |

Ces acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est conforme à l'évaluation du service des domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Je précise que je n'ai aucun lien de parenté avec Madame Fanny Saillard. Sinon, je ne participerais pas au vote.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### 2. Vente de terrain rue Léon Blum

**M. le Maire.**- Il s'agit d'un terrain de 12 m<sup>2</sup> dont vous avez le plan à l'écran.

Monsieur Fumey-Badoz occupe la parcelle n° 10 qui est voisine. Lorsque la mairie a acheté la parcelle 387, qui a été revendue dernièrement à Bati Pro, Monsieur Fumey-Badoz avait demandé à acheter ce petit triangle afin d'avoir un peu de visibilité à la sortie de son terrain, ce qui ne gêne pas le développement de cette parcelle. Je lui avais dit qu'on la lui vendrait. Entre-temps, il n'était plus intéressé et Bati Pro a souhaité l'acheter.

"Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle cadastrée Section AI n° 389 d'une surface 12 m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame Erdogan Sedat et Hatice domiciliés 60 rue de Valières 39300 Champagnole. Cette parcelle est située rue Léon Blum, à côté de leur propriété.

Le prix est de 15,00 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 180,00 € HT auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur.

Le prix de vente est conforme à l'estimation du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **3. Vente de terrain Lotissement Sur Valières**

**M. le Maire.**- " Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante au lotissement Sur Valières, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

| N° Lot | Surface            | Acquéreurs             | Prix HT m <sup>2</sup> | Prix TTC    |
|--------|--------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 19-2   | 637 m <sup>2</sup> | Basutcu Engin et Gülay | 30.00 €                | 21 964,88 € |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Il s'agit d'une grande parcelle tout en longueur que nous avions prévue pour des investisseurs. Mais comme il n'y a pas eu preneur, nous l'avons divisée en quatre et il s'agit ici d'une de ces parcelles.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **4. Assurance Dommages aux biens**

**M. le Maire.**- « Lors du dernier Conseil, nous avons délibéré pour les assurances et l'assurance « dommages aux biens » n'avait pas eu preneur.

« Par délibération en date du 15 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé les marchés de prestations d'assurance à conclure avec les sociétés retenues dans les lots n° 2 à 5.

Aucune offre n'avait été reçue dans le lot n° 1 Dommages aux biens.

Une procédure de marché sans publicité ni concurrence a donc été engagée.

Or, finalement, il ne sera pas établi un nouveau contrat pour une durée de 5 ans, mais seulement un avenant de prolongation du contrat actuel avec la société MMA, pour une durée d'un an, et avec de nouvelles conditions : augmentation du taux, intégration de nouvelles franchises avec des montants plus élevés.

Cela a été la seule solution afin d'être couvert en Dommages aux biens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par contre, une nouvelle procédure de mise en concurrence sera engagée dans le courant de l'année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de la prestation d'assurance « dommages aux biens ».

**M. Tissot.**- « Nous avons finalement trouvé un assureur, mais ceci de façon très probatoire, c'est-à-dire que durant cette année-là, il faut espérer qu'il n'y aura pas trop de sinistres.

Il s'agit d'une prolongation d'un an du contrat actuel.

Comme c'est une année probatoire, les conditions ne sont pas exceptionnelles, c'est beaucoup plus cher et il y a une franchise de 25 000 €. Il y a aussi des non-garanties par rapport aux immeubles non-occupés. Ce qui fait que le sinistre que nous avons eu en début d'année, par exemple, n'aurait pas été pris en compte.

Malgré tout, nous sommes assurés, sachant que c'était vraiment un souci, le 15 novembre dernier, en se disant que nous serions sans assurance au 1<sup>er</sup> janvier. Il faut savoir qu'il y a des mairies qui se retrouvent aujourd'hui sans assurance.

Mais comme nous n'avions pas des sinistres à répétition, nous avions le droit de nous demander, si nous n'arrivions pas à nous assurer, ce que cela devait être pour certaines communes.

C'est donc reparti pour une année probatoire et on verra ce qui arrivera.

**Mme Girod.**- « Probatoire » signifie que l'année d'après, s'il n'y a rien eu, on continue avec eux ?

**M. Tissot.**- Oui, sachant qu'on se reverra pour voir comment on peut retravailler le dossier.

**M. le Maire.**- Nous avons donc un assureur pour l'an prochain en Dommages aux biens.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (*Néant*).

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **5. Demande de subvention DETR**

**M. le Maire.**- Vous avez reçu l'explication plus un petit tableau.

Vous pouvez remarquer qu'il y a des demandes de DETR sur des travaux qui ont déjà été soit réalisés, soit qui seront dans le budget qui vous sera présenté tout à l'heure. Des dossiers ont en effet été déposés l'an dernier et ils n'ont pas été pris. Normalement, il faut les déposer avant le 31.12 et après, on peut redéposer dans l'année et la préfecture les prend en compte si elle en a les moyens. Dans le cas contraire, on nous demande de redéposer en fin d'année.

Ce sont là des opérations éligibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles seront toutes élues. Nous n'aurons pas tout.

"La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par l'Etat aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2023, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Aménagement d'une piste de Pumptrack
- Extension du système de vidéoprotection
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des rues Foch et Berthod
- Travaux de construction d'une halle
- Création d'une réserve d'eau pluviale dans l'ancien château d'eau
- Remplacement d'éclairage public en LED
- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation à l'Oppidum et à la bibliothèque
- Mise en accessibilité d'arrêts de bus
- Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable
- Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux (achat de vannes thermostatiques bloquées et connectées, remplacement des éclairages intérieurs par du LED, changement de deux portes à l'Oppidum et aux locaux associatifs)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre de la DETR 2023, auprès de l'Etat, et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

En outre, il convient de se prononcer également sur une demande de subvention au Conseil départemental du Jura sur le projet de construction d'une halle. Vous voudrez bien approuver cette demande et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour la piste de Pumptrack, on est à 99 620 € parce que nous avons demandé également à la DST relance, donc 25 % au Conseil départemental et 25 % à la ComCom, subvention qui a peut-être déjà été attribuée. Monsieur le vice-président ?

**M. Tissot.**- Je ne suis pas sûr que ce soit passé en commission.

**M. le Maire.**- Les demandes sont faites.

Pour l'extension du système de vidéoprotection, nous demandons 30 %. Ils nous disent tous les ans de demander une autre prime d'Etat, mais généralement nous ne l'avons pas.

**M. Dussouillez.**- Les arguments, c'est qu'ils ne subventionnent que les villes qui débutent sur une vidéoprotection mais pas qui augmentent leur capacité.

**M. le Maire.**- Ce qui signifie qu'ils donnaient quand il y avait de l'argent. Et maintenant qu'il n'y en a plus, ils ne donnent qu'à ceux qui débutent.

Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des rues Foch et Berthod pour 20 %. Ces rues sont dans un état lamentable. J'espère que nous pourrons faire le bas l'an prochain, c'est-à-dire la rue Leclerc.

Travaux de construction d'une halle en bois. J'ai présenté le dossier au préfet qui était fortement intéressé. J'espère donc que nous aurons la subvention, sachant que nous avons déposé une demande également sur le Département. Je n'en ai pas reparlé avec Eloïse Schneider. C'est dans le cadre de l'aménagement des centres-villes.

Il s'agit de la halle en bois pour le parking dit payant mais dont la barrière est en panne depuis longtemps. On ne la réparera pas. Nous mettrons une zone bleue stricte et la police municipale ira la contrôler strictement.

Cette halle en bois fera que le parking sera à l'ombre. Le samedi matin, le marché aura lieu dessous. On pourra y mettre aussi diverses manifestations au fil de l'année. Elle permettra aussi de maintenir les manifestations d'été lorsqu'il pleuvra.

Ce projet est donc parti pour 2023, sachant que cela fait un moment que nous en parlions.

Création d'une réserve d'eau pluviale dans l'ancien château d'eau. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil. Ce sera pour récupérer l'eau de pluie pour faire nos arrosages en été. On pourra donc arroser même en cas de sécheresse et en cas d'interdiction. Nous aurons ainsi une réserve d'environ 600 m<sup>3</sup>.

Remplacement d'éclairage public LED. On continue le changement de nos ampoules vu l'augmentation de l'électricité. On demande donc une subvention.

Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation à l'Oppidum et à la bibliothèque. Il se trouve qu'à l'Oppidum, il y a les frigos et les congélateurs de la cuisine centralisée qui tournent. Nous allons donc demander une subvention.

On serait en autoconsommation principalement sur l'Oppidum avec peut-être une petite partie en plus à renvoyer dans le réseau, mais également sur la bibliothèque qui est un bâtiment qui consomme beaucoup puisque c'est un chauffage électrique. Deuxièmement, France Services s'y est installé, ainsi que l'office du tourisme, on peut donc avoir aussi un besoin de consommation et vu le prix de l'électricité, autant auto-consommer.

Mise en accessibilité des arrêts de bus. Nous demandons une subvention de 30 %. C'est une obligation qui nous est faite par la Région qui a payé les études mais qui ne paie que l'arrêt de bus proprement dit. Les rampants, de chaque côté, sont à la charge des collectivités.

Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable : 99 000 €. Nous avons déjà mis 12,6 M€ pour commencer l'assainissement sur la ville de Champagnole, travaux qui commenceront le 15 janvier. C'est la communauté de communes qui est maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage étant celui qui paye. Le maître d'œuvre est celui qui organise.

Nous mettons tous les ans à peu près 100 000 € sur nos conduites d'eau. Là, on va faire des inspections dans les rues, ce qui va représenter quatre chantiers permanents sur la ville. Certaines rues, comme la rue Bazinet, sont en très mauvais état et on ne les refait pas tant qu'on n'a pas réglé l'assainissement. Ce qui sera très certainement fait cette année, c'est en cours de discussion à la Communauté de communes.

Nous allons donc adapter le renouvellement de nos conduites d'eau potable aux travaux qui seront faits par la communauté de communes sur l'assainissement. Nous allons le voter, sachant que c'est sur le budget annexe eau portable et pas sur le budget général.

Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux (achat de vannes thermostatiques bloquées et connectées. Là, c'est tout d'abord pour la mairie.

Remplacement des éclairages intérieurs par des LED. Par contre, pour le lustre qui se trouve au-dessus des escaliers, ce ne sont pas des ampoules LED.

Maintenant, on peut même remplacer les anciens néons, il suffit de remplacer le starter. Il s'agira donc d'équiper au maximum tous nos bâtiments communaux de LED.

Il y a deux portes à l'Oppidum qui prennent l'eau, qui sont donc à changer.

Voilà pour les demandes de subvention, sachant que nous n'aurons pas tout. Nous verrons avec le préfet ce sur quoi nous pourrons avoir le plus. Sur tout ce qui est économie d'énergie, je pense que l'Etat y sera très sensible.

Le projet de halle a paru lui convenir, mais on verra bien, sachant que de toute façon, il faut le faire.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **6. SPL CNJ Energie : désignation de trois administrateurs**

**M. le Maire.**- CNJ signifie Champagnole Nozeroy Jura.

Ceux qui siègent au Conseil communautaire ont voté hier les délégués du Conseil communautaire qui seront : Clément Pernot, Xavier Racle qui est le vice-président chargé de tout ce qui est énergie, le bois entre autres, et Rémi Hugon qui est le premier vice-président.

Nous avons déjà voté 75 000 €, ce qui nous fait 7 500 parts ou 75 000 parts, tout dépend de la valeur de la part. La Communauté de communes a mis également 75 000 €.

Aujourd'hui, nous devons aussi désigner trois délégués.

Je vous propose d'être délégué dans cette affaire, avec David Dussouillez et Pascal Tissot.

Pascal s'occupe des forêts et ce sont les forêts qui sont principalement concernées par cette opération qui va commencer par la chaufferie-bois qui chauffera rapidement, je l'espère, la piscine, nos vestiaires, peut-être le club de foot, le collège, la salle des Louaitaux et la future salle de sport quand elle sera faite.

C'est un système qui a été étudié avec différentes chaufferies-bois qui peuvent se mettre en série. On n'est donc pas obligé de toutes les lancer parce qu'en été, cela servira principalement pour les douches des vestiaires, pour la piscine et l'eau chaude du collège.

Là, ce n'est pas sur le principe puisque nous l'avons déjà voté, c'est sur la désignation des délégués.

Y aurait-il d'autres candidats ? (*Néant*).

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

### 7. Participation de la commune aux séjours scolaires

**M. Grenier**.- "Pour rappel, en matière de séjours scolaires de nos écoles primaires publiques, une aide financière est attribuée par la commune sous forme d'une prise en charge partielle de la facture, correspondant à 25 % du coût du séjour (hors transport). Ces séjours n'ont pas été organisés ces dernières années en raison du Covid, mais ils sont à nouveau prévus en 2023.

L'école Jules Ferry souhaite organiser un voyage scolaire de 5 jours à Quiberon du 5 au 9 juin 2023 ; cela concerne 52 élèves, dont 49 Champagnolais, des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. Le coût hors transport est de 345 € par élève, soit un total de 16 905 € et une participation prévisionnelle de la commune de 4 226 €.

L'école Hubert Reeves prévoit un séjour à l'École des Neiges de Lamoura du 20 au 24 mars 2023 pour les 3 classes de CM1-CM2 ; cela concerne 75 élèves, dont 60 Champagnolais.

Le coût du séjour hors transport s'élève à actuellement à 360 € par élève, soit un total de 21 600 € et une participation prévisionnelle de la commune de 5 400 €.

La commission Vie scolaire et périscolaire réunie le 26 octobre dernier a donné un avis favorable à cette participation financière.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver cette prise en charge financière selon le principe énoncé. Le montant définitif de la participation communale sera ajusté au nombre réel de participants. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire**.- Il y en a une qui nous brûle tous les lèvres.

**M. Grenier**.- Je trouve que c'est intéressant car c'est dynamique pour l'école et cela demande beaucoup d'investissement de la part des enseignants. Il y en a qui ne le font jamais et d'autres qui le font régulièrement. Il est donc bien que nous puissions les soutenir.

**M. le Maire.**- Est-ce que les autres communes donnent quelque chose ?

**M. Grenier.**- Oui et, en général, elles sont même plus généreuses que nous, notamment Sapois. Comme ils sont moins nombreux, c'est plus facile pour eux.

Le principe est bien ancré, nous accompagnons les Champagnolais et les autres communes sont sollicitées pour leurs enfants.

**M. le Maire.**- Merci pour cette explication qui me convient.

**M. Tissot.**- Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ces enfants.

---

## NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

### 8. Etat récapitulatif des indemnités des élus

**M. le Maire.**- "La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L2123-24-1-1 demandant à ce que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

| Fonction<br>Élu     | Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil Municipal) |                      | Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM |                      |
|---------------------|---|----------------------|--|----------------------|
|                     | Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités   | Montant brut mensuel | Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités    | Montant brut mensuel |
| Guy SAILLARD        | Maire   | 2 499,85             | Président  | 927,07               |
| David DUSSOUILLEZ   | 1 <sup>er</sup> adjoint   | 1 111,05             | /  | /                    |
| Annelise MARTIN     | 2 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Clément PERNOT      | 3 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Arielle BAILLY      | 4 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Pascal GRENIER      | 5 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Véronique DELACROIX | 6 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Pascal TISSOT       | 7 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |
| Ghislaine BENOIT    | 8 <sup>ème</sup> adjoint  | 833,28               | /  | /                    |

|                          |                                 |        |                 |        |
|--------------------------|---------------------------------|--------|-----------------|--------|
| Catherine DAVID ROUSSEAU | Conseillère municipale déléguée | 416,65 | /               | /      |
| Rahma TBATOU             | Conseillère municipale déléguée | 416,65 | /               | /      |
| Michèle GIROD            | Conseillère municipale          | /      | Vice-présidente | 317,61 |

Il s'agit des montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus."

Nous devons vous faire cette présentation, ce qui ne me gêne pas. C'est passé en conseil du Sictom ou en Conseil municipal, il n'y a donc rien à cacher, sachant que c'est du brut.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Vous devez prendre acte que cela vous a été présenté, comme tous les ans.

**M. Cuevas.**- Combien est-ce que cela fait en pourcentage par rapport à l'an dernier ?

**M. le Maire.**- Je peux vous parler des cotisations. Bien que je sois en retraite, je cotise pour l'Urssaf, comme un salarié normal, donc pour toutes les formations. Quand vous avez tout enlevé, il reste un peu moins de 1 600 €.

**M. Cuevas.**- Je demandais juste la différence entre cette année et l'an dernier.

**M. le Maire.**- Je tiens à donner cette explication parce qu'il y a quelque temps, on ne payait pas de cotisations. Après, ils ont dit que les élus devaient se former. Il y a donc les cotisations obligatoires pour la formation, pour la sécurité sociale et la retraite.

Quand vous êtes en retraite, vous cotisez pour la retraite mais cela ne vous augmente pas votre retraite pour autant. Cela s'appelle donc cotiser pour la gloire, mais je ne me plains pas.

Il s'agit juste d'une prise d'acte.

-----

## **9. Clôture du budget annexe Lotissement des Louataux**

**M. Tissot.**- "Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a voté la création du budget annexe lotissement communal « Les Louataux ».

La dernière parcelle ayant été vendue, il convient de clôturer le budget annexe.

Détail recettes encaissées (612 491,74 €) :

Vente des 10 parcelles (10 873 m<sup>2</sup>) pour 396 075 €.

Subvention de la DRAC (pour la réalisation des fouilles archéologiques) pour 45 416 €.

Subvention d'équilibre (versée par le budget général en 2016) pour 171 000,74 €.

Détail des dépenses réalisées (575 736,89 €) :

Achat des terrains sur le budget général : 42 250,00 €.

Fouilles archéologiques : 98 010,66 €.

Travaux de viabilisation : 437 476,23 €.

Le budget annexe se termine par un excédent de 36 754,85 € qui sera reversé sur le budget principal par l'émission d'un mandat à l'article 65822.

Déduction faite de la subvention d'équilibre de 171 000,74 € versée en 2016, le résultat net de clôture du budget du lotissement est déficitaire à hauteur de 134 245,89 €.

Les opérations de clôture ayant été comptabilisées, et après avis favorable de la commission des finances réunie le 5 décembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la clôture du budget annexe « lotissement les Louataux » au 31/12/2022 et du dossier de TVA n° 310607 ouvert au SIE de Lons le Saunier (après la déclaration du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022)."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**M. le Maire.**- On finit avec un déficit, sachant que c'est un vieux lotissement qui a duré 10 ans.

**M. Tissot.**- Beaucoup de travaux ont été faits.

**M. le Maire.**- Il n'y a pas que le lotissement dedans. La piste cyclable qui longe le terrain et qui va rejoindre la piscine a été financée par le lotissement, c'est pour cela que nous avons eu des travaux bien supplémentaires à ceux du lotissement.

Je ne dis pas que le budget aurait été équilibré, mais il faut aussi voir ce qu'il rapporte. Il y a 2 ans d'exonération de taxe foncière, mais ensuite les taxes foncières tombent, du moins pour l'instant. Avec 10 maisons, il rentre plus de 10 000 € par an.

**M. Tissot.**- Il y a aussi la taxe d'aménagement de l'Etat.

**M. le Maire.**- Vu son ancienneté, le déficit de ce lotissement est couvert. Il faut donc voir son devenir et les rentrées d'argent pour l'avenir.

**M. Tissot.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **10. Approbation des budgets primitifs 2023 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition**

**M. Tissot.**- Nous allons maintenant vous demander d'approuver le budget primitif 2023, ainsi que les taux d'imposition qui vont avec.

**M. le Maire.**- Il y a des moments importants dans la vie d'une commune. Le premier est le vote du budget primitif pour l'année suivante. C'est le moment où l'on va décider ce que l'on fera l'année d'après. Nous avons commencé à en parler lorsque nous avons fait le débat d'orientation budgétaire ou le rapport d'orientation budgétaire. Maintenant, nous en sommes au budget.

Un autre moment sera important, ce sera la clôture complète de l'exercice 2022, ceci avec le compte administratif. Ce sera en mai.

Ensuite, il y aura des décisions modificatives et donc la réalisation de ce que nous allons voter ce soir. Il y aura des décisions modificatives suivant les subventions que nous aurons ou pas,

il y aura des obligations et certains travaux qui deviendront moins primordiaux parce que d'autres le seront devenus, etc.

**M. Tissot.-** Nous allons examiner les 7 projets de budgets primitifs 2023.

Vous avez pu prendre connaissance des chiffres en détail dans les commentaires qui vous ont été transmis en PDF avec les documents du conseil. Les maquettes officielles des BP vous ont également été transmises par mail.

Vous avez également pu lire le rapport détaillé de la commission des finances du 5 décembre dernier.

Compte tenu de la situation économique compliquée que nous traversons actuellement, le budget 2023 est un budget de crise. Je pense également que les deux prochaines années seront aussi compliquées.

La mise en œuvre quasi immédiate des mesures d'économie listées au DOB et l'inscription d'une provision de 150 000 € au titre du dispositif de lutte contre l'inflation qui nous seront versés par l'Etat nous ont permis de vous proposer un budget sincère et équilibré pour 2023. Ceci est important puisque nous avons équilibré le budget.

Comme je l'ai rappelé en commission des finances, on pourrait penser que nous sommes trop pessimistes dans nos estimations, mais il reste malgré tout préférable de présenter un budget contraint (en fonctionnement) mais réaliste qui nous permettra de traverser cette crise le plus sereinement possible.

Page 1, le Budget Primitif 2023 s'équilibre à 12 610 000 € soit 800 000 € de plus qu'en 2022.

La section de fonctionnement augmente de 475 000 € à cause des dépenses d'énergie et de personnel et l'investissement progresse de 321 000 €, ce qui est plutôt satisfaisant.

Page 2, le financement des investissements par catégorie.

Quels sont les points marquants ?

- 1) Une marge d'autofinancement en baisse de 160 000 € par rapport à 2022.
- 2) Un recours à l'emprunt limité à 500 000 €.
- 3) Des ventes immobilières importantes pour 1 065 000 €.
- 4) Un FCTVA plus élevé qu'en 2022 (+100 000 €).
- 5) Des subventions d'investissement en baisse (fin du plan de relance).

Le programme d'investissement 2023 (hors remboursement de la dette et versement des taxes d'urbanismes à la ComCom) s'élève à 1 913 000 € cette année contre 1 604 000 € en 2022, soit 310 000 € de plus.

C'est plutôt satisfaisant même si c'est grâce aux ventes immobilières (+ d'un million d'euros cette année).

Page 3, on retrouve le détail des dépenses par catégorie.

Après le remboursement des emprunts, on retrouve le projet de construction de la halle pour 650 000 €, les travaux de voirie et les bâtiments communaux pour 320 et 335 000 €.

Ensuite, l'achat de réserves foncières (provision pour l'extension du cimetière et achat d'une forêt) pour 259 320 €, les travaux d'optimisation énergétiques pour 150 000 € et le remplacement de matériel habituel.

Comme chaque année, je vais laisser Monsieur le Maire vous présenter en détail le programme d'investissements 2023 qui figure à la page 4.

**M. le Maire.-** Comme vous pouvez le constater, nous avons un problème de scan puisqu'apparemment, une page sur deux a été scannée. François va donc aller rescanner tout cela et nous allons suspendre le budget. Nous y reviendrons après.

## TREIZIÈME COMMISSION : FORêt

### 11. Programme 2023 de coupes de bois

**M. Tissot.**- "Nous avons rencontré l'ONF avec la commission forêt.

Dans un premier temps, vous avez le programme des coupes de bois. Ensuite vous avez les indications habituelles, on va aller directement à ce qu'on va couper. Dans les résineux, vous avez les parcelles 45 et 50, avec le petit bois à côté. Pour les feuillus, ce sera aussi dans les parcelles 45 et 50 et dans les parcelles 20 et 38 aux Louataux.

Je passe à ce qu'on a vu avec l'ONF, soit des recettes prévues de 102 000 €. L'ONF reprenait si les coupes de bois de 2022 non faites avaient été décalées, ceci pour 35 000 €.

Ils nous ont demandé de faire un programme de travaux important, pratiquement 35 à 40 000 €, que nous avons refusé. Nous ne pouvons pas sortir en négatif par les temps qui courrent. Nous avons donc gelé tout le programme d'investissement pour l'année prochaine. Nous nous sommes contentés d'un minimum sur les parcelles qui avaient été replantées pour permettre une bonne croissance des bois à venir.

Je vais vous demander de bien vouloir me faire confiance sur ce point.

"Pour mener à bien l'exploitation forestière, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette des coupes, le programme 2023 des coupes, les modalités de ventes, l'assistance technique de l'ONF et sa rémunération. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour le bois.

Un détail concernant l'ilot d'avenir qui a été fait derrière la scierie. Ceci a été rapidement fait. Le terrain a été retravaillé et il a été replanté. On doit faire la même chose sur Curtil, mais ça traîne depuis 2 ans. Cela n'a pas été pris par le plan de relance parce qu'ils n'avaient pas le temps. Et là, je ne sais pas pourquoi c'est allé tout seul. C'est donc parti.

**M. Grenier.**- Qui a fait les travaux ?

**M. Tissot.**- Je ne sais pas.

**M. le Maire.**- Merci Pascal.

Nous passons au rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes avec Clément Pernot.

---

## HORS COMMISSION

### 12. Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes

**M. Pernot.**- C'est un rapport qui concerne l'année 2021. Comme nous sommes au mois de décembre, il est temps !

**M. le Maire.**- Nous le présentons, cher ami, quand nous l'avons.

**M. Pernot.**- C'est un reproche que je me fais à moi-même, Monsieur le Maire !

Je ne manquerai pas de le faire savoir aux services concernés de sorte que, l'année prochaine, on essaie d'être un peu plus en avant dans l'année pour vous présenter 2022. Ce qui serait bien, c'est qu'il soit au moins donné avant juin, sachant que je ne parle que de choses qui sont réalisées.

Je vous rappelle que notre Communauté de Communes est composée de 66 communes, de 23 562 habitants, que nous avons 92 conseillers communautaires, 37 membres du personnel, que plus de 13 M€ ont été engagés en investissement avec de nombreuses écoles, la maison de santé, etc. Je vais reprendre cela ligne par ligne et vous allez voir qu'il est important de mesurer que c'est aujourd'hui – et cela se vérifie aussi ailleurs dès lors que c'est bien géré, ce qui n'est pas le cas partout – la structure qui porte le plus d'investissements dans la gestion du territoire.

Nous avons un service à la population qui a vocation à se développer, on le voit année après année. Au début, on était principalement sur une structure d'investissement. Petit à petit et sous la pression de nos gouvernements, les Communautés de communes sont appelées à prendre des compétences supplémentaires. C'est dans la gestion de ces compétences supplémentaires que l'on va retrouver un certain nombre de chapitres, des compétences supplémentaires par le fait législatif, par l'obligation, mais également par la volonté collective de répondre à certaines attentes sur un territoire. C'est là aussi notre choix, l'assemblée intercommunale ayant suffisamment de discernement pour finalement prendre les missions pour servir sa population de la meilleure des manières.

Dans ces services à la population, je tiens à vous annoncer - parce que cela m'a semblé être un des belles décisions de l'année 2021 - le fait que nous avons non seulement gardé, mais nous avons développé, malgré la réforme des finances de l'État sur le territoire, un service départemental qui s'est installé à Champagnole, c'est le service des impôts fonciers. Et nous sommes heureux de cela puisque ce sont plus de 22 fonctionnaires qui œuvrent maintenant dans le bâtiment avec Jouef et qui, finalement, confortent une population dont nous avons bien besoin, celle des fonctionnaires puisque ce sont pour le coup des emplois féminins de haut niveau, de qualité, ce sont des emplois pérennes. Nous ne doutons donc pas que les gens qui ont été affectés ici vont y prendre grand plaisir et vont finir par s'installer définitivement dans notre belle cité.

C'est à noter parce que comme nous avons beaucoup de services publics qui ont tendance à disparaître, je pense en particulier à la santé et autres, le combat local, parce que cela a été un combat et pas quelque chose d'acquis d'entrée, nous a permis de convaincre l'administration fiscale, départementale de nous donner ce service. Toute la sphère cadastrale du département est donc traitée par des fonctionnaires de haute qualité.

C'est vraiment là un élément de satisfaction parce que c'est tout de même une entreprise de 22 salariés qui s'est installée, l'air de rien, ceci avec des emplois très particuliers.

J'insiste également sur l'opération commerciale « Shopping remboursé » parce que cela montre les nouvelles compétences que nous prenons, en particulier avec l'Union commerciale puisque nous avons vocation à irriguer l'ensemble du territoire et le niveau commercial nous aide en la matière pour le développement du commerce. Ce sont là des éléments de satisfaction.

Ensuite, comme autre service à la population, nous avons eu les chèques solidaires. Là aussi, personne n'allait prendre la décision de soutenir nos commerçants à notre place. Nous l'avons fait avec les chèques solidaires au sein de la Communauté de communes. Ceci peut paraître lointain pour certains, mais ce sont deux opérations qui ont permis de soutenir, à hauteur de plus de 150 000 €, l'ensemble du commerce local. Ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

L'année 2021 a vu le développement du service de mobilité senior, né à l'initiative de Ghislaine Benoit, notre adjointe responsable du CCAS, puis repris par la Communauté de communes. Ces transports solidaires sont un véritable succès puisque, dernièrement, les élus de Poligny sont venus se renseigner.

Nous avons également, en développement mais dont la naissance peut être actée en 2017, un réseau de micro-crèches qui va se développer sur l'ensemble du territoire. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une micro-crèche vienne s'installer aussi à Champagnole pour compléter le service de crèche qui est déjà largement saturé. Nous avons en effet de plus en plus de mal à répondre à toutes

les demandes. Les micro-crèches vont donc venir alléger le travail de la crèche en ayant une implantation au plus proche des écoles sur le territoire. Par contre, il faudra aussi réfléchir aux besoins sur le secteur de Champagnole.

La maison de santé a vu son chantier démarrer en 2021. Nous sommes en 2022, il est quasiment terminé. 2023 va nous permettre d'inaugurer la première tranche. C'est déjà un succès, je peux me permettre de le dire puisque nous avons deux médecins qui étaient en attente de la maison de santé et que nous avons logés avec la Communauté de communes. Il s'agit du docteur Constant et du docteur Gauthey. Ce sont deux jeunes qui sont venus parce qu'il y avait la perspective de la maison de santé. Ils vont donc l'intégrer.

Dernièrement, j'ai appris qu'une jeune médecin généraliste allait certainement être une des premières entrantes dans la maison de santé. Ce qui en fera trois. À cela s'additionneront les médecins existants. Je suis convaincu que la proximité du laboratoire qui va bientôt se construire à côté, puisque nous avons légué les terrains, va créer la dynamique nécessaire à la satisfaction de l'exercice médical des jeunes médecins. Nous aurons ainsi une dynamique médicale qui va naître à Champagnole pour innover tout le territoire, en particulier du premier plateau. Ce qui va créer des envies de venir s'installer à Champagnole et ce dans des logiques complètement cohérentes puisque nous ne sortons pas le carnet de chèques pour faire venir des médecins, nous avons seulement mis en place une infrastructure qui, normalement, devrait se financer par elle-même.

À ce titre-là, nous sommes particulièrement satisfaits.

Je rappelle que dans les premiers services à la population en termes d'investissement que nous avons réalisés, il y a eu le centre aquatique qui a connu ces derniers mois quelque remous avec une fermeture autoritaire, si je puis dire, du délégataire au regard des coûts de l'énergie. Il semblerait *a priori* que les problèmes soient dissipés puisque nous n'avons pas eu d'information nous laissant entendre qu'il devrait y avoir des fermetures prochainement.

Je tenais donc à faire passer l'information au Conseil municipal de Champagnole.

En économie sur l'année 2021, nous avons accompagné un certain nombre de projets : la coopérative agricole du Mont Rivel, l'EURL la Baroche qui est également une société agroalimentaire dans le fromage, mais nous avons également la chance de compléter cette offre par l'arrivée de la société Premier plateau. Ceci a été acté en 2021. Les choses se sont amorcées en 2022 puisque la plateforme a été réalisée par l'entreprise et le cheminement de la création de cette entreprise va se poursuivre sur 2023. Nous devrions inaugurer cette entreprise l'an prochain.

Je rappelle que la société Premier plateau est une société agroalimentaire spécialisée dans les salaisons fumées. L'odeur va donc maintenant se dissiper sur l'ensemble de la ville, rappelant à chaque gourmet qu'il se fait de bonnes choses dans cette cité. Il me tarde déjà de sentir, comme dans certains villages du Haut Doubs, les fumées du tuyé. Je ne doute pas que cela contribuera à la bonne santé alimentaire de chacun.

Nous avons également la zone Bouvet, donc l'ancienne scierie Bouvet que nous avions rachetée. Nous avons bien fait de la racheter puisque ce sont 4 hectares disponibles qui peuvent être rendus à l'industrie. Les entreprises s'installent, se montent.

Nous avons une société avec laquelle nous serons en affaires avec la Région puisque nous avons un bâtiment crédit-bail qui va accueillir les bus de la société ex-Jura Bus, maintenant Mobigo, acronyme de la Région. Nous sommes donc en affaires avec eux puisqu'ils nous reprennent le bâtiment en crédit-bail, sachant qu'ils nous avaient vendu le premier bâtiment que j'espère pouvoir détruire dès lors que nous aurons récupéré également le bâtiment de l'ancienne société de Monsieur Marpaud.

Sur la zone Bouvet, indépendamment de cette entreprise de transport, on a un taxi qui s'est installé là-bas, ainsi qu'une société pépiniériste, le transporteur Salvi, ainsi que deux ou trois autres artisans qui devraient profiter de 2023 pour y faire des investissements qui leur permettront de développer leur entreprise.

La zone de Montrond fait sa vie, elle va de projet en projet. Là, on pourra certainement réactiver le projet d'installation d'un stockage de bois pour les futures chaufferies, tout cela prend forme et devrait s'activer sur l'année 2023.

Sur le plan économique, nous avons de nombreux motifs de satisfaction puisqu'indépendamment de la nouvelle société Premier plateau, des entreprises - que l'on peut qualifier maintenant d'historiques à Champagnole puisqu'elles sont là depuis plus de 10 ans - vont se développer. Je ne citerai que le cas de la société SNTS qui va construire un bâtiment neuf qui devrait en surprendre plus d'un tant l'architecture a été travaillée. Elle se trouvera sur la zone André Schwartzmann, au-dessus de l'entreprise Lacroix.

Durant l'année, la dotation de solidarité des territoires, c'est-à-dire un outil qui a été conçu par le Département en intégrant la participation des Communautés de communes, a connu un grand succès auprès des maires puisque nous soutenons l'investissement des collectivités locales, donc des mairies, sous réserve bien évidemment qu'elles fassent appel à des projets qui fassent travailler des entreprises du territoire, en particulier des entreprises du BTP.

Là, sur l'année 2021, ce sont pour plus de 4,5 millions de projets qui ont été soutenus, dont 1,324 M€ subventionnés par la Communauté de communes. La ville de Champagnole a bien sûr été un moteur de cette action et a proposé de nombreux investissements. Elle a donc bénéficié d'un certain nombre de subventions intéressantes.

Après, nous avons eu la Manufacture. Cette affaire a été lancée en 2021 et inaugurée en 2022, avec l'inertie nécessaire à la construction des projets publics. Ceci étant, ce qui est important, c'est que ces projets existent et aujourd'hui, les enseignes ouvrent les unes après les autres.

Nous avons eu le plaisir de voir l'ouverture des Délices du Soleil porté par Monsieur Es Souabni, qui en fait le magasin primeur le plus grand du département du Jura. Nous sommes fiers que ce soit à Champagnole.

Le plan d'urbanisme communal est une nouvelle compétence que la loi nous impose. Demain, l'urbanisme sera géré par la Communauté de communes. Il faut donc que nous établissions le plan local d'urbanisme intercommunal et la Communauté de communes a trouvé le personnel pour mener à bien cette mission sur 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. En 2025, nous devrions normalement avoir un plan d'urbanisme intercommunal de premier niveau.

Culture, loisirs, événements. La Communauté de communes est également engagée dans cette affaire. Nous travaillons principalement avec des prestataires de niveau national. C'est pour cela que nous travaillons avec le Moulin de Brainans, qui est une SMAC. C'est une SMAC avec une validation nationale reconnue de tous. C'est Sébastien Bonjour qui suit cela avec grand intérêt.

Nous avons un certain nombre de manifestations prévues avec le Moulin de Brainans, normalement avec un concert à Champagnole et deux concerts en milieu rural. Généralement, tout ce qui a été fait jusqu'alors sans être perturbé par le Covid a été un véritable succès. Nous n'avons donc pas de raison de ne pas continuer dans cette direction.

Nous avons soutenu un certain nombre d'associations locales, mais nous essayons de faire tourner ces moyens parce que nous ne voulons pas devenir une structure de fonctionnement. Selon les projets et selon le travail fait en commission autour de Sébastien, certaines associations du territoire peuvent être aidées. Festi'Rêves l'a été, comme bien d'autres, comme la Tour d'Otton qui travaille sur le développement de la tour de Montrond, ArchéoJuraSites qui bénéficie d'une structure plus régulière puisque c'est une société qui porte un projet plus qu'original. Et nous avons d'autres accompagnements d'importance, au premier rang desquels je citerai les Scènes du Jura avec une convention annuelle, avec un minimum de cinq spectacles prévus sur le territoire de notre Communauté de communes, trois à Champagnole et deux en milieu rural. Ce qui nous permet de proposer en proximité à nos habitants le service d'une scène nationale, mais en plus de pouvoir bénéficier de toute la programmation qui se propose à Dole, à Lons. Les abonnées connaissent parfaitement le système et généralement en usent et en abusent. Ils ont bien raison tant les prestations sont de qualité.

Nous avons soutenu le comité d'animation de Nozeroy pour l'assaut des remparts. Il fallait bien marquer le coup.

Nous avons des stages de musique qui ont également été soutenus.

Nous avons également un soutien au cinéma, sans quoi il n'y aurait plus de cinéma à Champagnole. Il y a donc tout un travail qui est fait avec les scolaires. Nous avons repris le

bâtiment au niveau de la Communauté de communes. Nous les avons accompagnés dans les investissements matériels.

Nous agissons ainsi pour maintenir une offre culturelle de qualité. En l'occurrence, le cinéma nous rend bien notre accompagnement.

Du côté du tourisme sur l'année 2021, il y a eu un gros investissement, cela a été les travaux de la source de l'Ain. Je peux vous annoncer aujourd'hui qu'ils sont achevés puisqu'ils ont été inaugurés en juin. C'est là un équipement de premier niveau et ceux qui remettraient encore en cause l'utilité d'une structure qui peut faire les investissements que les communes ne peuvent pas faire, je les invite à réfléchir à ce que serait la Langouette aujourd'hui, ce que seraient les pertes de l'Ain, ce que serait la source de l'Ain, ce que seraient les cascades de la Billaude, ainsi que la piscine couverte. C'est bien la preuve que ces structures intercommunales ont toute leur utilité dès lors qu'elle garde une capacité à investir. C'est dans cette logique que nous travaillons, même si nous souhaitons apporter de plus en plus de services à la population.

Monsieur le Maire, j'en ai terminé concernant la présentation de ce rapport d'activités.

Je remercie bien évidemment tous les vice-présidents qui s'activent à mes côtés issus des rangs de la municipalité de Champagnole, au premier rang d'entre eux Monsieur le Maire qui œuvre avec tout son talent sur la compétence la plus lourde...

**M. le Maire.**- Qui a été d'ailleurs été shuntée ce soir !

**M. Pernot.**- Donc l'eau et l'assainissement.

**M. le Maire.**- On en avait déjà parlé avant. Le rapport de l'assainissement est déjà passé, on ne va pas le recommencer.

**M. Pernot.**- Je remercie également Sébastien Bonjour, Alain Cusenier qui est le maître de l'abattoir maintenant.

Je remercie bien évidemment tous les conseillers municipaux qui sont également conseillers communautaires et qui nous aident à construire ce projet semaine après semaine, année après année.

**M. le Maire.**- Merci Clément.

Y a-t-il des questions complémentaires ? (*Néant*).

Nous avons juste à acter que le rapport d'activités nous a été présenté.

-----

### **13. Modification de la composition des commissions**

**M. le Maire.**- Nous allons terminer ce chapitre avec la modification de la composition des commissions.

"Par demande écrite en date du 10 novembre 2022, les élus du groupe « Citoyens Champagnolais » sollicitent les changements suivants :

- 3<sup>ème</sup> commission Connaissance et relations avec les autres collectivités et institutions : Mme Marylène Vernier-Thiémaré remplace Mme Marine Lacroix,

- 6<sup>ème</sup> commission Affaires Générales : M. Philippe Cuevas remplace Mme Marine Lacroix,

- 7<sup>ème</sup> commission Vie Scolaire et Périscolaire : M. Philippe Cuevas remplace Mme Marine Lacroix

- 8<sup>ème</sup> commission Cohésion Sociale : Mme Marylène Vernier-Thiémaré remplace M. Philippe Cuevas,

- 9<sup>ème</sup> commission Finances : M. Philippe Cuevas remplace Mme Marine Lacroix,

- 11<sup>ème</sup> commission Développement Durable : Mme Marylène Vernier-Thiémarde remplace Mme Marine Lacroix,

- 13<sup>ème</sup> commission Forêt : Mme Marylène Vernier-Thiémarde remplace Mme Marine Lacroix.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification de la composition de ces commissions."

Bon courage à Madame Vernier-Thiémarde !

Nous sommes obligés de voter, mais ce n'est pas un problème pour nous.

**Mme Vernier-Thiémarde.**- C'est parce que Madame Lacroix n'est pas là.

**M. Cuevas.**- Elle est indisponible pour le moment. Nous ne voulions donc pas laisser des commissions sans personne.

**M. le Maire.**- Très bien. Je vous souhaite tout de même beaucoup de courage.

**Mme Vernier-Thiémarde.**- Merci.

**M. le Maire.**- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

### **10. Approbation des budgets primitifs 2023 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition**

**M. le Maire.**- Nous revenons au budget.

Je commence par la section investissement dont le montant total cette année sera de 2 760 000 €. Vous voyez donc qu'on ne fait pas non plus dans le catastrophisme. On disait que c'était une année qui n'allait pas être simple, il n'y a toutefois pas de problème, mais des solutions à trouver.

Au niveau des dépenses, nous avons déjà le remboursant du capital de l'emprunt qui n'est que de 747 000 €. On avait en effet décidé, depuis des années et des années, de ne pas emprunter beaucoup et nous nous limitons à 500 000 € par an. Là, nous plafonnons jusqu'en 2026-2027.

Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes. Là, c'est sur les affaires économiques, comme sur la manufacture qui a été inaugurée il n'y a pas longtemps, par exemple. Nous avons touché la taxe d'aménagement du permis de construire, mais à partir du moment où c'est la Communauté de communes qui aménage la zone, la commune redonne cette taxe d'aménagement. C'est est général à toutes les communes de la ComCom. Nous mettons tous les ans 100 000 € de dépenses prévisionnelles.

Acquisition d'une parcelle forestière. Là, nous mettons 40 000 €. Le bois vaut entre 5 000 et 10 000 € de l'hectare à peu près.

Nous avons vendu le bois à côté de la scierie Grandpierre. Pour cela, il a fallu le distraire du régime forestier, donc faire l'opération inverse. Il faut compenser presque mètre carré pour mètre carré. Ils sont en effet très exigeants là-dessus.

Il nous faut acheter des propriétés foncières parce qu'il y a encore une grande parcelle à côté qui est vouée à devenir de l'économie. Monsieur le Président souhaite acquérir cette parcelle. Mais pour l'acquérir, elle ne doit plus être dans le régime forestier. C'est pour cela que je propose d'acheter à raison de 40 000 € cette année. Nous mettons 40 000 €, mais ce sera peut-être moins.

Tout dépendra des opportunités que nous aurons d'acheter de la forêt, pas forcément sur Champagnole. On pourra en acheter sur les communes extérieures afin de compenser les 15 hectares.

Provision pour achat d'un terrain, projet d'extension du cimetière. Nous allons mettre de côté 219 000 €, ce qui correspond à l'achat d'Aldi. Nous avons eu les premières discussions avec eux et nous avons changé d'interlocuteur. Monsieur Vial a été remplacé par une jeune dame. Il était venu nous voir pour nous dire qu'ils en voulaient 600 000 €. Je lui ai répondu que je lui en donnais 200 000 € en lui disant que ce n'était pas la peine d'aller au milieu, que cela ne marcherait pas. Tout cela sous réserve que nous puissions creuser, mais je ne pense pas que ce soit pollué.

Nous avons une estimation qui date de quelques années, de 320 000 € des Domaines.

J'ai reçu la dame pour lui dire que ce n'était pas la peine de compter sur 600 000 € et que nous redemandions l'estimation des Domaines.

Normalement, Aldi doit se transférer sur l'ancienne SIC, donc l'usine Mario qui a été rachetée par Peugeot, donc à côté de chez Peugeot, presque en face de Lidl, ou plutôt en face de Cuisine Barbaud.

Nous allons donc provisionner 219 000 €.

Construction d'une halle en bois pour 650 000 €. J'en ai parlé tout à l'heure.

Travaux d'aménagement de la rue Foch et Berthod : 300 000 €. Nous demandons aussi une subvention là-dessus, c'est le haut de la rue des jeux plus la rue de traverse.

Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus. Je vous en ai déjà parlé.

Remplacement de 4 chalets au jardin ouvrier. On est en train de couler les socles, puisque les chalets étaient posés à même le sol sur du concassé et ils ont pourri. Aujourd'hui, Bugada est en train de couler des socles en béton. Il y en a 11. L'an prochain, on en refera encore 4. On fait d'abord les plus abîmés, sachant que l'eau était remontée par capillarité, ce qui a fini par pourrir le bois des chalets, chalets qui n'étaient pas de grande qualité.

Nouvelle tranche de vidéo protection. J'en ai parlé tout à l'heure.

Achat d'un taser pour la police municipale. Ils ne s'usent *a priori* que si on ne s'en sert pas puisqu'il y en a certains qui sont à remplacer alors qu'ils n'ont jamais servi.

Installation d'un logiciel de gestion. Ce sont des dépenses que nous avons tous les ans.

Achat de tapis de judo au gymnase de Louataux pour remplacer ceux qu'on s'est fait voler.

Remplacement de l'autolaveuse du gymnase Galfione. C'est la machine à laver des gymnases.

Il y a de l'informatique, il en faut tous les ans.

Remplacement d'une chaise de la grande salle. Ce sont celles sur lesquels vous êtes assis parce qu'elles sont vieilles et tâchées. Ce n'est pas pour le confort des membres du Conseil municipal. Je vous rappelle que c'est sur ces chaises que nous faisons les mariages. Comme il y en a deux sortes et qu'elles sont sales, nous allons les remplacer.

Mobilier dans les écoles. On en met un peu tous les ans. Pascal Grenier nous en réclame tous les ans.

Manifestations / logistique, c'est toujours pareil.

Bâtiments communaux, optimisation énergétique, rénovation de la Cité Javel. Là, ce sont 300 000 € qui sont mis de côté, ce qui correspond à la moitié des travaux. Ça coûtera 600 000 €. Les fenêtres doivent dater des années 30 ou des années 40, il faut donc déjà remplacer les fenêtres, faire un ascenseur. Une réunion à ce sujet a eu lieu il n'y a pas longtemps, mais je n'y étais pas.

**M. Vuillermoz.-** Ce n'est pas un bâtiment classé ?

**M. le Maire.-** Non, la Cité Javel n'est pas classée. Elle est dans le périmètre classé.

On aura donc le droit de mettre du double vitrage, contrairement à ici. On en a d'ailleurs déjà mis sur un côté il y a quelques années. C'était en 2004, lorsqu'on a enlevé l'extension où il y avait le porche.

J'aime autant que l'on mette cet argent de côté tout de suite. Je vous expliquerai pourquoi plus tard.

Remplacement de la porte d'entrée arrière de l'Oppidum, ceci à cause des courants d'air.  
Installation de photovoltaïques sur l'Oppidum. J'en ai parlé tout à l'heure.

Les éclairages publics. J'en ai parlé. Les vannes thermostatiques également. Nous avons demandé des subventions dans tous les sens et nous verrons ce qui passera ou pas.

Création d'une réserve d'eau. J'en ai parlé.

Remplacement du véhicule de service peinture. C'est un Master qui est en train de tomber en ruine. Il ne passera pas au contrôle technique, il faut donc le changer.

Remplacement d'un véhicule au service voirie. C'est celui qu'on s'est fait voler. Nous avons le remboursement de l'assurance.

Remplacement d'un tracteur Mascott. Flavien a vendu l'ancien véhicule, on rachète un neuf.

Achat d'une fontaine dégraissante. C'est obligatoire. Installation de quatre ruches pour les abeilles sauvages dans les arbres.

Remplacements d'illuminations de Noël. On a mis 6 000 € parce qu'on ne mettait rien et tous les ans, Brigitte nous disait qu'il fallait changer quelques illuminations. Cette fois, on le met donc d'entrée.

Je passe du côté des recettes.

Virement de la section de fonctionnement pour 135 000 €. J'aurais voulu mettre plus mais nos grands argentiers ont souhaité être prudents, comme à leur habitude.

Dotation aux amortissements pour 433 000 €. C'est obligatoire.

FCTVA : 225 000 €.

Dans un budget, il faut impérativement que le virement de la section de fonctionnement plus la dotation aux amortissements et le FCTVA soient supérieurs au remboursement du capital de l'emprunt. Ce qui est le cas.

Nous empruntons 500 000 €, comme tous les ans.

La taxe d'aménagement zone intercommunale, ce sont les 100 000 € que l'on va donner.

La part communale, c'est sur la construction de maisons dans nos lotissements.

Ventes de terrains pour 95 000 €. C'est ce qu'on a voté et qu'on a vendu à la ComCom, qui a été délibéré mais qui n'est pas encore encaissé.

Vente de deux garages rue Baronne Delort. Il y a des garages qui appartiennent à la commune et on va voir comment on peut voir cela.

Des subventions DETR ont été demandées.

Ensuite, le logiciel du musée pour 15 500 €, tout cela pour faire l'inventaire des pièces du musée qui appartiennent à l'Etat. Mais ils nous donnent 6 000 €.

Et diverses subventions.

Pour 650 000 €, vous avez la vente du bâtiment ex-foyer du Mont Rivel et vente d'un bâtiment sur le site de la cimenterie. C'est le bâtiment que nous avons à la ComCom. Cela a été délibéré mais cela n'a pas été encaissé, ni mis au budget. C'est pour cela que ces deux opérations figurent là. Il y a aussi les terrains vers la scierie Grandpierre.

Les 655 000 € ne représentent pas la partie centrale. Nous avons des candidats qui veulent acheter, il faudra donc se mettre d'accord. Il y aura donc une phase de discussions. C'est pour cela que de l'argent est mis de côté pour Javel, donc 300 000 €. Nous avons également mis 219 000 €. Comme on n'est pas certain de vendre, les 300 000 € pour la rénovation de la cité Javel est pour 2024 et pas pour 2023, ce qui nous laisse 2 ans pour faire tout cela sans nous mettre en péril.

Voilà pour ce qui concerne l'investissement. Ce n'est pas un budget d'investissement flamboyant, les temps étant ce qu'ils sont avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Depuis le début de l'année, nous sommes sur les économies d'énergie, je vous le rappelle.

Voilà ce que je vous propose en budget d'investissement, sachant qu'il peut évoluer au fil de l'année et que nous avons encore quelques idées pour de nouvelles recettes.

Y a-t-il des questions sur l'investissement ?

**M. Olivier.**- On avait parlé, en commission développement durable, d'une placette de compostage près des poubelles.

**M. le Maire.**- Oui. Là, on est uniquement sur le budget 2023. Je vous rappelle qu'en mai, nous allons clore le budget 2022, sachant que nous avons toujours un excédent. Je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas cette année. Il devrait au moins y avoir 300 000 €. On prendra donc là-dessus.

C'est un budget où je suis assez confiant, sachant que nous faisons selon nos moyens. Nous n'empruntons que 500 000 €. Nos enfants nous remercieront, ou pas !

Ce qui est sûr, c'est que nous ne mettons pas à mal les comptes de la commune. N'est-ce pas, Monsieur le Président ? Monsieur le Premier Adjoint ?

**M. Pernot.**- C'est un budget exemplaire !

**M. Dussouillez.**- Budget responsable !

**M. le Maire.**- C'est un budget responsable de bon père de famille.

Il y a également certains endroits qui me tiennent à cœur.

Il faudra, par exemple, qu'on poursuive l'aménagement des pistes cyclables, notamment sur la voie du Tram. Mais on ne pourra pas mettre la piste cyclable au centre-ville. On ne va pas supprimer des lignes de stationnement au centre-ville au risque de faire fermer les magasins.

Tout ceci sera payé par l'excédent 2022.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je redonne la parole à Pascal Tissot pour le fonctionnement.

**M. Tissot.**- Page 6, le graphique des recettes par chapitre.

Les prévisions de recettes de fonctionnement augmentent de 475 000 € par rapport au BP 2022. L'augmentation des recettes provient essentiellement de la revalorisation des bases fiscales de 7 % en 2023 pour 300 000 € et la subvention inflation versée par l'Etat pour 150 000 €.

Concernant la répartition des recettes par chapitre, les recettes fiscales représentent les 2/3, on retrouve ensuite les dotations pour 18 %, les produits des services pour 10 % et les loyers pour 5 %.

Page 7, vous avez le détail par compte des recettes 2023 à l'avant-dernière colonne et vous pouvez les comparer avec les prévisions du BP 2022 et le réalisé à fin novembre 2022.

Nous avons intégré la hausse du produit fiscal au chapitre 73 et la subvention de l'Etat au chapitre 74.

Page 8, les principales évolutions entre 2022 et 2023.

Les 475 000 € de recettes supplémentaires sont répartis entre les 3 principaux chapitres.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous avez pu lire les principales évolutions dans la page de synthèse.

**M. le Maire.**- Vous avez le produit des trois taxes de 250 000 €, sachant que ce n'est pas la commune qui a augmenté les impôts, c'est l'Etat qui augmente les bases. Il est important de le préciser.

**M. Tissot.**- Nous voterons d'ailleurs le taux de taxe foncière à la fin et vous verrez qu'il n'a pas évolué.

On retrouve 60 000 € de recettes supplémentaires au chapitre 70 qui s'expliquent par le réajustement du remboursement des charges de personnel par le budget restaurant (+ 90 000 €). Ceci suite à la visite de la Cour des comptes qui nous a demandé de mettre ce budget restaurant en partie pour le salaire sur la comptabilité, par exemple.

L'augmentation des tarifs municipaux (+ 15 000 € pour les prestations de Champa Loisirs de l'école de musique et des repas scolaires (plus de repas servis également).

Seul bémol, la baisse des recettes de ventes de bois (- 63 000 € par rapport à 2022).

Chapitre 73, les prévisions de recettes fiscales augmentent de 300 000 € par rapport aux prévisions 2022. C'est principalement lié à la revalorisation des bases fiscales.

Chapitre 74 (dotation et subvention), 186 000 € de prévisions supplémentaires. C'est principalement la subvention inflation de l'Etat pour 150 000 €.

On peut juste constater que la stabilisation, voire la légère augmentation de notre population nous permet de bénéficier d'une petite augmentation de la DGF.

Si on veut se faire du mal, on peut juste rappeler la baisse de 600 000 € vécue au milieu des années 2010. C'est toujours un boulet que nous traînons. Donc même si aujourd'hui l'Etat nous redonne un peu, on peut considérer qu'on est chaque année en déficit par rapport à ce que nous aurions dû avoir.

La diminution des recettes du chapitre 75 est due à la diminution de versement des excédents des budgets annexes (lotissement et régie électricité).

Est-ce que vous avez des questions par rapport aux recettes ? (Néant).

Passons maintenant à l'étude des dépenses de fonctionnement.

Page 9, le graphique des dépenses par chapitre.

Les charges de personnel représentent un peu moins de la moitié des dépenses avec 4,827 millions, elles ont augmenté de 202 000 € par rapport au BP 2022.

Les prévisions inscrites au BP 2022 étaient insuffisantes, le réalisé 2022 sera plus proche des 4,9 millions d'euros.

Le chapitre 011 augmente de 335 000 €, la hausse provenant des dépenses de fluides, et le chapitre 65 d'un peu moins de 100 000 € (+ 43 000 € de subvention d'équilibre au CCAS, dont 40 000 € ne devraient cependant pas être reversés).

**M. le Maire.-** Il y a un excédent qui va venir de 2022, mais là, on est sur 2023. Ceci permettra de baisser notre subvention d'équilibre.

**M. Tissot.-** Les charges de personnel représentent 49 % du total et augmentent de 245 000 € par rapport aux prévisions 2021.

Pages 10, vous avez le détail des dépenses par article du chapitre 011.

Chapitre 011 : + 335 000 € par rapport à 2022.

L'augmentation des prix de l'énergie est compensée à hauteur de 30 000 € par des économies réalisées sur certains postes (frais de bûcheronnage, fêtes et cérémonies...)

Pour le bois, par rapport à une recette brute, comme plus de la moitié sont des frais de bûcheronnage, d'entretien et d'ONF, l'incidence est moindre.

À la page 11, on retrouve les dépenses de personnel.

Si on compare avec le réalisé estimé pour 2022, soit 4 905 000 €, les prévisions du BP 2023 sont en diminution de 78 000 €.

Le travail estival a été supprimé et certains départs à la retraite ne seront pas remplacés.

Pages 13, les principales évolutions par article, avec les explications pour les variations les plus importantes.

Chapitre 011, + 335 000 € en grande partie à cause des dépenses d'énergie.

Le chapitre 011 augmente de 192 000 €, c'est essentiellement les augmentations du cours des matières premières qui en est la cause (+ 185 000 €)

Pour les frais de bûcheronnage (+ 25 000 €), on a les recettes en face.

Le Chapitre 012 augmente de 202 000 € par rapport aux prévisions 2022 à cause des mesures catégorielles et de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice à l'été 2022.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante + 105 000 €.

Augmentation de la subvention d'équilibre au budget restaurant (+39 600 €) suite au réajustement des charges de personnel.

Augmentation des crédits pour dépenses imprévues : + 21 000 €.

Augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS (+ 43 000 €).

En bas de la page 14, on retrouve l'autofinancement brut dégagé en 2023 qui s'élève à 568 000 €, en diminution de 160 000 € par rapport à 2022.

C'est insuffisant, il faudra prendre des mesures pour redresser notre marge d'autofinancement.

J'ai terminé mes explications, je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le budget général. (*Néant*).

**M. le Maire.**- Tu as parlé des baisses de dotation de l'Etat. Je ne vais pas reprendre, sachant que cela date de 2015, 2016 et 2017 où nous avons perdu 200 000 €.

Pour la Cité Javel, on avait dit qu'on continuait à investir, toujours en n'empruntant que 500 000 €. Au BP 2022, nous en avons pour 328 000 € d'électricité. Au PB 2023, ce sont 900 000 €. Donc 600 000 € d'augmentation que nous allons digérer ! Nous n'avons pas le choix.

Si on cumule cela, c'est 1,2 M€. Une perte de 600 000 € et une augmentation de charges de 1,2 M€. Voilà l'effort qu'il faut faire pour y arriver.

Qu'en penses-tu, Clément ?

**M. Pernot.**- Pour moi, 2023 est une période d'incertitudes liée aux errances du gouvernement. C'est-à-dire qu'il ne sait pas si nous sommes dans l'inflation ou si nous allons en sortir.

J'étais dernièrement avec Bruno Le Maire. Il part du principe que l'inflation sera endiguée à la fin de l'année. Il doit être le seul à penser cela au gouvernement parce qu'aujourd'hui, il y a des bruits de couloir qui laissent entendre qu'il y aurait à nouveau une augmentation du taux d'indice de 3,5. C'est-à-dire que nous aurons à nouveau une augmentation salariale de 170 000 €.

Il faut ajouter à cela le coût des fluides, sachant que personne n'est capable d'expliquer pourquoi il y a une telle augmentation. On nous dit qu'on va essayer de trouver des solutions avec l'aide de l'Etat. D'accord, mais où va l'argent ? Les prestataires ont augmenté leurs coûts de 300, 400 ou 500 % et on ne sait pas où va cet argent.

À un moment donné, certains ont parlé de taxer les super profits. Où sont ces super profits ? Il va bien falloir, à un moment donné, que nous ayons de la transparence sur ce sujet.

Cela nous éloigne un peu de la préoccupation de Champagnole, mais nous sommes tout de même en plein dedans avec, sur les fluides, presque 300 ou 400 000 € et encore 150 000 € sur le personnel.

Vendredi et Lundi prochains, je vais présenter au Département un budget dont je ne suis sûr de rien. C'est-à-dire que je n'aurai véritablement une vision du budget 2023 qu'au mois de juin avec les incertitudes dans lesquelles on nous place.

Si on me dit qu'on lutte contre l'inflation, il n'y a pas 50 solutions. Il faut empêcher les gens de consommer. Comment faites-vous ? Vous n'augmentez pas les salaires et vous augmentez les taux des prêts. Cela a été fait pendant les années 1981, 2000, 2010 et cela a fonctionné puisque, pendant 10 ans, il n'y a pas eu d'inflation.

L'autre solution pour éviter que les gens ne fassent la révolution, c'est d'augmenter les salaires du montant de l'inflation. Ils ont augmenté les fonctionnaires de 3,5, c'est très bien. chaque fonctionnaire a perdu à peu près 2,5 et dans les entreprises privées où il n'y a pas eu d'augmentation de salaire, ils ont tous perdu 5 à 6 points.

Combien de temps le système est-il tenable, sachant qu'en même temps, les loyers augmentent, l'énergie augmente et qu'il y a une inflation de 12 % - soi-disant - sur les produits alimentaires ?

Ce qui veut dire que cette augmentation est largement au-dessus du taux global alors que ce sont pourtant des produits de première nécessité.

On est donc vraiment dans une situation compliquée.

Ce qu'il faut aussi savoir, parce que la macro-économie a tout de même une influence sur nos finances locales et ceci sans tomber dans le pessimisme, mais ils annoncent pour 2027, donc à la fin de ce quinquennat, que le premier poste de dépenses de l'Etat sera le remboursement de la dette à hauteur de 90 milliards par an. Donc plus que l'Éducation nationale, plus que tous les autres budgets. Et je n'imagine pas un seul instant, si nous sommes dans cette dérive, qu'ils ne reviendront pas remettre en cause le principe des dotations qu'ils donnent à toutes les collectivités locales.

C'est pour cela que nous sommes vraiment dans une période d'incertitudes. Et il y a un point qui me hérisse par rapport à toutes les réformes fiscales qui ont été faites ces derniers mois, c'est le fait qu'aujourd'hui, une minorité – et ce sera intéressant que les services comptables nous fassent ce bilan - de personnes payent l'impôt sur le secteur champagnolais. Et quand l'Etat augmente de 7 % ces taxes, ils ne s'appuient que sur 40 % de la population. Je ne sais pas si on se rend bien compte des effets que cela peut produire dans la population. Et je m'insurge contre cela.

J'ai cru, un temps, que tout le monde était d'accord sur le fait que chacun devait payer l'impôt en fonction de ses possibilités et apporter au moins un minimum à l'organisation publique. Or aujourd'hui, on supprime les impôts. Quand on a supprimé la taxe d'habitation, je ne sais pas si cela a rendu les gens plus riches. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on a mis les finances publiques dans une situation un peu compliquée.

Tout cela pour vous dire que sur les finances des collectivités, je vois que Champagnole, par rapport à ce que je vois ailleurs, s'en tire pas trop mal grâce à une gestion au cordeau. Mais allez regarder les niveaux d'investissement d'autres villes et vous verrez que nous sommes presque dans une situation favorable. En plus, la construction est faite de manière sincère, ceci en fonction des éléments qui sont à notre disposition aujourd'hui.

Tout ce que je souhaite, c'est que ces éléments ne soient pas trop perturbés par ce qui va se passer dans les mois à venir. Si c'est le cas, on passera l'année 2023 sereinement, comme au Département.

**M. Tissot.-** Quel est le taux d'inflation qu'a annoncé Bruno Le Maire pour l'année 2023 ?

**M. Pernot.-** Ils sont partis du principe qu'il allait y avoir 3 ou 4 mois difficiles concernant l'énergie et qu'après, tout allait redescendre. Mais on ne sait pas pourquoi, ils ne justifient rien.

**M. Tissot.-** C'est en contradiction totale avec ce que je vois.

L'année 2023, c'est 6. 2024, c'est 4 et, si tout va bien, 2025 ce sera 2.

**M. Pernot.-** Celui qui peut dire cela est prophète ! Et les mauvais prophètes, on les brûlait, ceci au sens littéraire du terme.

L'inflation, soit on lutte contre, soit on la laisse vivre. Ce qui a été le cas durant les 30 glorieuses. Lors des années 50, 60, 70, il y avait jusqu'à 14 % d'inflation par an et les gens vivaient avec et en toute facilité puisque les salaires augmentaient de 15, de 16, etc. Il y avait cette logique-là.

Aujourd'hui, ce qui m'inquiète, c'est le fait qu'il n'y ait pas de décision. Soit on lutte contre, soit on vit avec et là, on est au milieu du gué et je crains que le milieu du gué ne soit vraiment pas la situation idéale.

**M. le Maire.-** Il y a une arme qu'on n'a plus, c'est la planche à billets.

**M. Pernot.-** Elle n'est plus au niveau national, mais elle peut être à un autre niveau.

C'est ce qui m'interpelle aujourd'hui parce que personne n'est bien aidé dans sa construction budgétaire, ni les villes, ni les Départements, ni les Régions.

**M. Tissot.-** Les Régions ont le même problème. Madame Dufay dit la même chose.

**M. Pernot.**- Tout le monde est dans la même situation. Nous ne sommes pas capables de proposer un budget sincère avec autant d'incertitudes. Ce n'est pas possible.

**M. le Maire.**- Alors qu'un budget doit obligatoirement être sincère. Et je vous garantis que nous l'avons fait avec la plus grande sincérité !

**M. Pernot.**- Il est sincère aujourd'hui et c'est tout à ton honneur parce que vous avez construit, avec les équipes, un budget sincère à partir des informations qui sont les vôtres aujourd'hui. Tout comme je vais le faire vendredi et lundi.

Ceci étant, je dirai à mes conseillers départementaux, comme on peut le dire aux conseillers municipaux qui sont ici, que cette sincérité peut exploser en vol dès lors que des évolutions sur les salaires, sur les fluides, etc. viendraient perturber les équilibres qui ont été trouvés.

**M. Tissot.**- Il est prévu que le SMIC augmente au 1<sup>er</sup> janvier de 1,8.

**M. le Maire.**- Vous comprenez donc pourquoi, suite au brillant discours de Clément, je souhaite mettre de l'argent de côté. Il y a en effet certaines recettes qui ne sont pas prouvées à 100 % parce qu'elles ne sont pas encore réalisées, sachant que c'est une prévision, et qu'il y a certaines dépenses qu'on ne connaît pas exactement. On ne prévoit donc pas de tout dépenser ce que nous avons dans la case « recettes » et il y a des cases de mises à l'économie. Si on peut, c'est parfait. Sinon, cela nous fait notre petit ajustement, sachant qu'il y a toujours le CA 2022.

Y a-t-il des questions sur ce budget qui a été fait avec sincérité ? (*Néant*).

Pascal, je te redonne la main pour les budgets annexes.

**M. Tissot.**- BP 2022 du service de l'eau (pages 17 et 18).

La section de fonctionnement s'élève à 103 000 € (104 000 € en 2022).

Le volume vendu est maintenu à 430 000 m<sup>3</sup>.

Le prix de la part communale au m<sup>3</sup> d'eau reste fixé à 0,2058 €/ m<sup>3</sup> depuis 2000.

En fonctionnement, on note la dotation aux amortissements pour 70 000 € en dépenses et 2 100 € en recettes.

L'équilibre est réalisé par les ventes d'eau pour 100 900 €.

En dépenses d'investissement, on retrouve une inscription de 119 900 € pour la réalisation de travaux sur le réseau (remplacement de conduites). Le principe est qu'on fait des travaux avec ce qui rentre en recettes de l'eau.

**M. le Maire.**- Nous avons eu une réunion, hier, avec le cabinet Verdi et Véolia où on a principalement parlé du transit de la source de la Papeterie à la Queude. Il y a des travaux à faire sur ce secteur.

Finalement, nos vieilles conduites, avec la plus ancienne qui a 130 ans et la plus jeune qui a 90 ans, qui sont deux conduites de 250 de diamètre à peu près, sont encore en bon état. Il y a quelques joints en plomb qui fuient un peu, mais des travaux ont été réalisés dessus.

**M. Grenier.**- Elles sont en acier ?

**M. le Maire.**- Elles sont en fonte, mais de la fonte d'il y a 130 ans.

Il y a donc quelques endroits à voir, en s'arrangeant avec le Centre Est si possible.

On craignait d'avoir de gros travaux à faire sur ces canalisations et il semblerait que non, ce qui est une bonne nouvelle concernant le transfert du budget.

**M. Tissot.**- BP 2022 de la régie municipale de production d'électricité (pages 20 et 21).

Le projet de BP 2023 a été validé mardi 13 décembre par le conseil d'exploitation de la régie.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 246 000 € (comme en 2022), avec 88 640 € de charges à caractère général, 36 700 € de remboursement de personnel, 30 000 € de dotation aux amortissements, 30 000 € d'impôt société et 806 € de charges financières.

Le versement de l'excédent au budget général est inférieur à celui de 2022 avec 26 054 € (pour 75 744 € en 2022). Cette année, il a fallu autofinancer 40 000 € en dépense d'investissement pour des travaux de rénovation du dégrilleur. C'est vraiment indispensable, mais il reste à trouver l'entreprise. Nous cherchons désespérément.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 246 000 €.

Les ventes d'électricité ont été estimées à 200 000 € cette année (170 000 € pour l'hydraulique et 30 000 € pour le photovoltaïque avec les deux nouvelles centrales en production cette année) et on retrouve les 46 000 € de dégrèvement des rôles de CFE 2021 et 2022

La section d'investissement s'équilibre à 64 000 €, en dépense, on retrouve 22 750 € pour le remboursement du capital de l'emprunt, et 41 250 € pour la rénovation du dégrilleur (40 000 €) et 1 250 € pour le remplacement de matériel.

Les dépenses sont équilibrées par les amortissements (30 000 € et le virement de la section de fonctionnement (34 000 €).

BP 2022 du restaurant municipal (pages 23 et 24).

La section de fonctionnement (page 23) s'équilibre à 860 000 € (712 000 € en 2022).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement provient de l'achat des denrées alimentaires (+42 000 €), des fluides (+ 10 400 €) et des frais de personnel (+88 000 €).

Le réajustement des frais de personnel est nécessaire pour la sincérité du budget, ce qui a été demandé par la chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle.

Pas de changement notable pour les autres dépenses.

Concernant les recettes de fonctionnement (page 25), augmentation des recettes de repas scolaires (+70 000 €), + 10 000 € pour les repas sociaux et + 25 000 € pour les prévisions du self.

Le self marche très bien, ce qui est vraiment une bonne nouvelle.

L'équilibre est réalisé par l'augmentation de la subvention de fonctionnement qui augmente de 39 600 €.

C'est le réajustement des frais de personnel qui génère la hausse de la subvention d'équilibre.

Les 88 000 € d'augmentation sont en partie compensés par les ventes de repas.

**M. le Maire.**- Si on augmente de 39 000 € pour des histoires de personnels sur ce budget, on a 39 000 € de personnels en moins sur le budget général. Ce sont des vases communicants et cela ne change rien à la fin. C'est pour faire plaisir à la Chambre Régionale des Comptes.

**M. Tissot.**- La section d'investissement s'équilibre à 26 265 € (page 24).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins.

Les recettes d'investissement proviennent des amortissements.

Le budget du restaurant se porte donc bien.

BP 2022 Champa Immo (pages 26 et 27).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 109 650 € (73 800 € en 2022).

On retrouve 31 617 € au chapitre 011 où les crédits concernant l'électricité, le fioul et les taxes foncières ont été revalorisés.

Je vous précise qu'il faudra augmenter les crédits pour les taxes foncières en 2024, car les 6 appartements du bâtiment de la trésorerie seront assujettis.

La dotation aux amortissements va fortement augmenter en 2023 puisqu'elle passe de 33 à 72 000 €.

En 2023, les appartements de la trésorerie et la troisième tranche de garages sont amortissables.

Les recettes de fonctionnement sont composées par les loyers pour 91 500 €, les remboursements de charges pour 5 800 € et une subvention d'équilibre du budget général pour 12 350 €.

Cette subvention d'équilibre a été rendue nécessaire par l'augmentation des amortissements. Ce qui nous bloque un peu par rapport au budget.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 73 500 €. On retrouve 31 330 € aux chapitres 16, et 42 170 € au compte 21321 pour la rénovation des appartements.

Pour les recettes d'investissement, on retrouve 72 020 € d'amortissement et 1 480 € pour les encaissements de cautions.

Pour info, les loyers annuels des 6 appartements de la trésorerie s'élèvent à 42 000 € et l'annuité de remboursement du prêt à 33 363 €, l'investissement est donc bien couvert par les loyers, même si les prochaines TF réduiront la marge.

**M. le Maire.**- Nous avons un remboursement de capital de 29 850 €. Après, c'est de l'investissement qui a été réalisé et dont nous ne parlerons plus. Par contre, sur tout ce que nous avons construit ces derniers temps, nous aurons un amortissement de 72 000 €. Ce qui signifie que nous sommes condamnés à construire ou à acheter. Je vous rappelle que les crédits qui partent en recettes d'investissement proviennent des dépenses de fonctionnement mais ne peuvent pas faire le mouvement inverse. Nous investirons donc !

C'était juste une petite remarque parce que nous avons vraiment un amortissement décalé par rapport à l'emprunt. Mais il vaut mieux qu'il en soit ainsi plutôt que notre amortissement soit intégralement mobilisé par l'emprunt. Il y a donc là des pistes à trouver, à savoir ce que nous ferons de cet argent une fois que nous aurons payé nos rénovations.

**M. Tissot.**- Budgets 2022 Lotissements (pages 28 et 29).

Les 2 budgets lotissements ont été équilibrés sans les opérations de stock qui seront inscrites au printemps.

Page 28 - lotissement « Le Grand Parc ».

Le lotissement concerne 2 tranches pour le moment.

La vente de la dernière parcelle disponible (et réservée) est inscrite en recettes de fonctionnement à l'article 6015 et la recette est équilibrée par une inscription de 103 150 € à l'article 605 (viabilisation) en dépenses de fonctionnement.

Page 29 - lotissement « sur Valières ».

Les 331 000 € de ventes des 14 parcelles restantes sont équilibrés par des travaux de viabilisation.

Deux parcelles ont été vendues en 2022 pour 68 530 € (au total 49 parcelles ont déjà été cédées pour 1 424 385 €).

J'en ai terminé. Monsieur le Maire, je vous laisse conclure.

**M. le Maire.**- Concernant le lotissement Sur Valières, il nous reste encore une parcelle où on va faire 6 lots, c'est la grosse parcelle en haut à droite du lotissement. Cette parcelle était destinée à un investisseur, on avait d'ailleurs une entreprise de Pontarlier qui était intéressée et qui a finalement changé d'avis.

On l'a divisée en 6 et nous avons la possibilité de faire 10 maisons. Il y aura un coût de réinvestissement dessus parce qu'on sera obligé de refaire la voirie. Les maisons sont déjà toutes réservées.

Donc sachez qu'il y a encore 10 maisons en plus des 4, donc 14 maisons qui vont encore se faire sur Valières dans l'année. Il faudrait que nous puissions signer les permis de construire cette année.

Nous aurons ensuite le petit parc, puis le grand parc. Nous avons donc encore à faire, sachant qu'il y a toujours de la demande.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

**M. Tissot.**- Nous allons passer au vote.

**M. le Maire.**- Est-ce que vous préférez voter budget par budget ou tout d'un coup ?

**Intervenants.**- Un vote global.

**M. le Maire.**- Est-ce que tout le monde est d'accord pour un vote global ? (*Approbation générale*).

Je mets au vote la globalité de ces budgets :

Qui est contre ?

Qui s'abstient

Je vous remercie pour cette unanimité.

**M. Tissot.**- Je n'ai pas fini.

**M. le Maire.**- Je vais te redonner la parole pour les taux d'imposition.

Pour ce qui est de ce budget, nous allons faire de notre mieux, sachant que cela évoluera obligatoirement dans l'année. Nous avons en effet des recettes qui devraient arriver.

Nous sommes en ordre de marche et nous pourrons attaquer nos travaux dès janvier puisque nous avons voté les budgets en décembre.

**M. Tissot.**- Je vais vous demander un dernier vote concernant les taux d'imposition 2023, sans augmentation.

Le taux 2023 de Taxe Foncière sur le bâti est de 43,82 %.

Le taux 2023 de Taxe Foncière sur le non-bâti est de 42,65 %.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

J'en ai terminé.

**M. le Maire.**- Vous aurez compris qu'on ne pouvait pas augmenter l'impôt. C'est juste impossible.

**M. Tissot.**- On pourrait faire comme à Paris et mettre 50 % en plus.

**M. le Maire.**- Quelqu'un m'a fait une remarque concernant la lumière il n'y a pas longtemps. C'est quelqu'un que je connais bien puisque c'est mon conscrit le plus proche. Il ne paie pas d'impôt, il est locataire. Il n'a pas pensé au fait qu'il ne payait pas d'impôt. Mais comme il a besoin de lumière, il faudrait remettre la lumière.

Quand il venait me voir pour me dire que ce n'était pas bien déneigé, je lui répondais qu'on allait racheter deux camions et deux saleuses pour pouvoir passer plus tôt le matin, qu'on allait embaucher quatre personnes et qu'on allait donc augmenter les impôts. Là, il me disait tout de suite de renoncer, de faire pour le mieux sans augmenter les impôts.

Mais maintenant, s'il y a 60 % des Champagnolais qui ne sont plus reliés à la ville par l'impôt, ils se moquent bien que l'on doive augmenter l'impôt.

Après, il y a aussi l'effet inverse avec celui qui paie l'impôt, qui exige donc que sa rue soit en bon état.

Par contre, quand je suis dans une salle de sport et que certains se plaignent qu'il fait froid, sachant qu'il fait 12°, je réponds que ceux qui n'habitent pas à Champagnole n'ont rien à dire. Et si je pose la question aux Champagnolais, ils me disent qu'ils préfèrent garder leur blouson.

On n'augmente donc pas l'impôt et on l'assume.

### Questions diverses

**M. Vuillermoz.**- J'ai deux questions.

Hier, aux informations, j'ai entendu que l'État allait donner plus de dotations pour les cartes d'identité.

**Mme Delacroix.**- Je n'ai pas eu cette information.

**M. le Maire.**- Je l'ai entendu également, mais ce n'était tout de même pas bien clair.

Ils se sont rendu compte qu'il y a des communes qui ont carrément arrêté d'en faire parce qu'elles en avaient marre. Ils disent donc qu'ils vont augmenter, mais ce n'est pas pour donner plus, c'est peut-être pour avoir plus de machines.

Nous, nous sommes au bout. Ce qu'ils voudraient, c'est que nous augmentions l'amplitude d'ouverture.

**M. Dussouillez.**- L'effort, on l'a fait. Nous avons été convoqués en Préfecture. Mais la production ne suit pas.

**Mme Delacroix.**- On prenait plus de rendez-vous, sauf que le goulot d'étranglement était toujours au même endroit, c'est-à-dire qu'au niveau de la fabrication, il n'y avait pas plus de monde et en plus c'était les vacances d'été.

**M. Dussouillez.**- De combien est le délai ?

**Mme Delacroix.**- J'ai fait une demande de passeport, j'ai eu un rendez-vous le 31 octobre et j'ai eu le SMS aujourd'hui pour me dire qu'il était arrivé, donc un mois et demi après.

**M. Bonjour.** - Ce qui veut dire que pour avoir un passeport aujourd'hui, il faut anticiper 4 à 5 mois à l'avance.

**M. Vuillermoz.**- Je passe à la deuxième question. Est-ce que vous avez eu des retours concernant l'hôpital ?

**M. le Maire.**- Je suis allé en réunion deux fois la semaine dernière à Lons.

J'étais au GHT (Groupement Hospitalier Territorial) où, forcément, le sujet de l'hôpital de Champagnole a été abordé. Les maires de Lons et de Saint-Claude portaient la voix des urgentistes de Saint-Claude et Morez qui étaient prêts à venir faire des permanences à Champagnole, sachant que ces gens-là ne sont pas décideurs.

Hier, il y avait la réunion du Conseil de surveillance où j'étais avec Eloïse Schneider, notre conseillère départementale. Là, ce n'était pas à l'ordre du jour. La première chose que j'ai demandée en arrivant, c'est pourquoi il n'y avait rien sur Champagnole concernant le SMUR. On m'a dit qu'on allait en parler et que cela viendrait donc à l'ordre du jour. Mais après, je suis parti.

Eloïse Schneider avait eu des contacts avec des employés de l'hôpital qui avaient un planning de quasiment bouclé pour février.

Il y avait la représentante de l'ARS qui m'a fait une réponse de Normand pour dire que ce n'était pas l'ARS qui poussait.

Je n'ai pas eu de réponse du directeur de l'hôpital ou de quiconque concernant la réouverture au mois de janvier. J'ai même compris qu'il ne fallait pas y compter. Il y a toujours ces histoires d'EPMU qui sont les services d'urgence sans urgentistes, avec un infirmier, un urgentiste et un ambulancier, qu'ils cherchent à mettre en place.

On leur a dit qu'il y avait des urgentistes qui souhaitaient venir travailler chez nous. Il y en a qui ne veulent pas partir travailler ailleurs.

Après, il y a une question de posée sur le financement. Il y a deux lignes de financées, alors qu'avant, il y en avait une à Lons et une à Champagnole et la 2<sup>ème</sup> ligne de Lons était financée sur les crédits propres de l'hôpital. Maintenant, comme ils ont fermé celle de Champagnole, ça finance les deux autres lignes.

J'ai demandé aux élus à conserver cette ligne. Mais concernant ce Conseil de surveillance, on peut dire ce que l'on veut, j'ai l'impression qu'ils s'en moquent royalement. Je leur ai dit que j'étais là pour leur dire que je voulais la réouverture du SMUR. On m'a dit que ce ne serait pas en janvier. Je leur ai dit que dans ce cas, je m'en allais. Eloïse et moi avons donc dit ce que nous avions à dire puis nous sommes partis.

Le directeur m'a indiqué qu'il travaillait à la réouverture des consultations non-programmées pour mars. Personnellement, je ne crois plus à grand-chose.

Il y a également eu une interrogation sur l'échographe. Parce qu'il y en a un qui était parti de Champagnole juste après la décision de fermer et il y en aurait un neuf, d'après les informations que j'ai eues à Lons le Saunier, qui serait revenu. Ils en auraient ramené un parce qu'un médecin d'Arinthod a son diplôme pour faire des échographies.

Ça part donc dans tous les sens !

Mais en ce qui concerne la réouverture au mois de janvier, ce n'est pas envisagé pour l'instant. Je me demande à quoi servent ces réunions. Je leur ai d'ailleurs dit en partant de bien terminer leur petite réunion entre Lédoniens. Je leur ai également dit que vu qu'ils refusaient de m'entendre lors de cette réunion, ils entendraient les klaxons des manifestants prochainement, ainsi que ceux des bus qui bloqueraient le centre-ville de Lons le Saunier. Nous trouverons en effet les moyens pour financer les bus qui descendront les Champagnolais à Lons pour défiler.

J'ai également dit au maire de Lons que pour finir, ce qui nous arrive aujourd'hui arriverait à Lons également. Il m'a répondu qu'il était solidaire des Champagnolais.

Il n'y a donc rien de nouveau pour l'instant. Nous allons continuer à nous battre, à dire ce que nous avons à dire dans les réunions, puis à quitter celles-ci. Il ne sert à rien de cautionner toutes les autres bêtises. C'est tout ce que je peux vous dire pour aujourd'hui, ça date d'hier. Je redescendrai et j'espère bien que tous les champagnolais redescendront pour qu'ils nous entendent. Et s'il faut aller plus loin que Lons, nous le ferons. On votera un petit crédit « bus ».

**M. Pernot.**- Est-ce qu'on peut donner la date ?

**M. le Maire.**- Ce serait apparemment le 14 janvier.

**M. Pernot.**- Il faut le signifier dès maintenant, que les gens prennent leur matinée. Effectivement, on va mettre en place des bus. Ce sera organisé par le collectif avec Saint-Claude, à l'instar de ce qui s'est fait lors de la manifestation de Champagnole. On y va tous unis puisque la problématique est identique. Mais là, il faut qu'on soit nombreux et donc que les gens se mobilisent.

Et maintenant, je pense qu'il faut marquer une grande détermination parce qu'on nous mène en bateau, on ferme les services en disant que ça rouvrira au 1<sup>er</sup> janvier. On a eu un moment de recul en se disant que si ce n'est que deux mois, ce n'était que deux mois. Mais après, on nous dit déjà janvier-février. La confiance n'existe donc plus et dès lors que la confiance n'existe plus, il devient compliqué d'écouter ces personnes qui disent des sornettes.

Je remets sur la table l'histoire des 42 chambres qu'on devait nous mettre en plus dans l'EHPAD. Ce sont là des accords qui ont été traités au niveau départemental entre l'ARS, le directeur de l'hôpital et les élus de Champagnole.

Donc à un moment donné, on se moque du monde et il n'y a plus de confiance possible.

Normalement, je vois le directeur de l'ARS le 22 décembre, je peux vous assurer que ça risque de chauffer !

**M. le Maire.**- J'y serai également.

**M. Pernot.**- Là, il va falloir être sans concession parce que quand il n'y a plus de confiance, il n'y a plus de confiance alors que l'ARS nous sollicite sur plein de sujets. Demain, on pourrait très bien faire la grève de nos collaborations avec l'ARS. Ils seraient alors dans une situation compliquée. Les analyses d'eau, les choses comme cela, c'est en effet nous qui les faisons.

Je n'aime pas en arriver à ces extrémités-là, mais on est dans une situation qui doit vraiment interroger nos concitoyens.

La prochaine réunion là-dessus aura lieu le 22 décembre. On pourra donc peut-être vous en dire plus le 22 au soir.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je présenterai mes vœux à la population avec le développement du budget le 7 janvier. Après, il y aura les vœux aux associations le 10 janvier.

Les vœux au personnel communal le 11 janvier. Vous recevrez un mail.

Clément présentera ses vœux le 31 janvier.

Il y aura aussi la Députée, ce sera le 13 janvier.

Une petite précision concernant les délestages électriques. Nous avons eu une réunion ce matin à Lons le Saunier avec Flavien. Je n'en ai pas parlé parce que je n'ai rien entendu du plus que ce qu'on entend à la télévision.

Je me suis aussi pris une réflexion du préfet que je n'ai pas du tout apprécié. Ceci parce que je me suis adressé au patron d'Enedis pour lui expliquer qu'au Sydom, on produisait 1,6 mégawatt d'électricité en brûlant des déchets, que c'était donc un peu dommage de nous couper nos armoires de courant, sachant que nous sommes en « tout vente ».

Je lui ai aussi expliqué qu'entre la source de l'Ain, ses affluents et Pont du Navoy, il y avait à peu près une quinzaine de centrales électriques. Il y en a déjà 6 sur le territoire communal. Elles fonctionnent toutes pareil, elles sont toutes en vente à 100 % et on est obligé d'acheter de l'électricité à EDF pour les faire tourner, pour alimenter nos armoires de commande. Ce qui représente à peu près 6 mégawatts.

Entre le Sydom et nos petites turbines, c'est peut-être 7 à 8 mégawatts, ce qui représente tout de même 4 éoliennes de Chamole, ce qui n'est pas rien !

Mais j'aurais soi-disant reçu un courrier, m'a indiqué le préfet. Je n'ai rien reçu. Et je n'ai pas voulu polémiquer en disant qu'il fallait 5 jours à un courrier pour arriver de Lons le Saunier.

Ensuite, le directeur d'Enedis m'a dit que les fournisseurs d'électricité ne seraient pas délestés. Mais il me l'a dit après, sachant que Saint-Claude a aussi posé la question étant donné qu'ils sont dans le même cas que nous, ils ont des turbines électriques.

Donc rien de nouveau concernant les délestages.

**M. Grenier.**- Et la distribution d'eau, est-ce que ce sera délesté ?

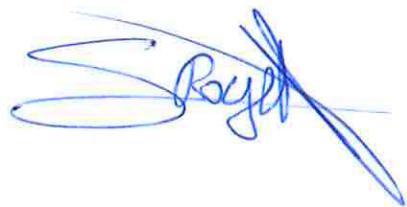
**M. le Maire.**- La distribution d'eau ne sera pas un problème. Ce sera délesté, mais comme ce sont des délestages de 2 heures, en remplissant les réservoirs toute la nuit, il n'y a pas de souci pour la journée du lendemain. Ce ne sera donc pas un souci.

Les stations d'épuration seront délestées. Normalement, s'il pleut beaucoup, qu'on a beaucoup d'eau qui arrive à la station d'épuration, il y aura de l'électricité. Cela devrait donc aller. C'est ma conclusion puisque quand il fait froid, il ne pleut pas.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures.

La Secrétaire de Séance,

Sophie ROYET



Le Maire,

Guy SAILLARD

